



**CNÀPE**

LA PROTECTION DE L'ENFANT

# L'AMBITION DE LA CNAPE

**Promouvoir les droits et la place des enfants et des jeunes au cœur des politiques publiques, les protéger et les accompagner**

Créée en 1948, la CNAPE est une fédération nationale d'associations qui accompagnent et accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Son action s'inscrit dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse.

Les champs d'intervention de la CNAPE concernent la prévention, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et de vulnérabilité, la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion. Ils portent également sur l'environnement des enfants et des jeunes qui peut influencer sur leur développement et leur bien-être, comme par exemple, l'accompagnement des familles.

Se référant à l'expérience et au savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. Force de propositions, elle s'engage activement dans le débat public.

La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.

250 000 ENFANTS,  
ADOLESCENTS ET  
JEUNES ADULTES  
SONT ACCOMPAGNÉS  
PAR PRÈS DE 28 000  
PROFESSIONNELS  
ET 8 000 BÉNÉVOLES

## **PRÉVENTION**

Favoriser une dynamique de prévention en direction des enfants, des jeunes et des familles

## **ÉDUCATION**

Défendre la primauté de l'éducatif, participer à l'éducation des enfants et des jeunes et les accompagner vers leur autonomie

## **PROTECTION**

Assurer la protection des enfants et des jeunes

## **BIEN-ÊTRE**

Contribuer au bien-être et à la bientraitance des enfants et des jeunes

## **DROITS ET BESOINS FONDAMENTAUX**

Promouvoir le respect et l'effectivité des droits des enfants et des jeunes et la réponse à leurs besoins fondamentaux

## **TERRITOIRES**

Développer l'ouverture des établissements et services sur l'environnement et la cité, la complémentarité des interventions et l'accès aux droits universels

## **SOLIDARITÉ**

Œuvrer pour l'entraide et la solidarité envers les plus vulnérables

# LE RÉSEAU DE LA CNAPE

Protéger et accompagner les enfants et les jeunes, telle est la raison d'être des associations rassemblées au sein de la CNAPE.

La CNAPE constitue un ensemble associatif dynamique et engagé sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.



La CNAPE est représentée au niveau territorial par des délégués régionaux.

Ils animent les CNAPE régionales qui rassemblent tous les membres sur leur territoire : associations, représentants des mouvements et des usagers, et adhérents individuels.

Ils sont investis d'une double mission : recueillir les attentes et les propositions des associations et faire vivre les positions de la CNAPE sur le territoire. Approuvés par le conseil d'administration, ils représentent la CNAPE auprès des instances locales.

▶ PLUS DE 140 ASSOCIATIONS  
REGROUPENT PRÈS D'UN MILLIER  
D'ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES  
DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANT



# ÊTRE MEMBRE DE LA CNAPE

Faire partie du réseau de la CNAPE, c'est participer à une dynamique d'échange, de réflexion et d'action dans l'intérêt des enfants et des jeunes.

La CNAPE porte des valeurs communes qui animent ses membres, soutient leur engagement et leur action, défend l'utilité sociale des associations et promeut le fait associatif.



ÊTRE PARTIE PRENANTE  
DES RÉFLEXIONS  
QUI CONCERNENT  
LA PROTECTION DE  
L'ENFANT

- Échanger et partager ses expériences et initiatives au sein des commissions nationales (protection de l'enfance, justice pénale des mineurs, médico-sociale, vie associative) et des groupes de travail thématiques, afin d'élaborer les positions portées par la CNAPE
- Bénéficier d'analyses et d'expertises politiques, techniques et prospectives ainsi que du panorama de l'actualité du secteur à travers les outils de communication de la fédération (site internet, espace réservé aux adhérents, magazine FORUM, lettre d'information, etc.)



## ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS L'ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Bénéficier de conseils techniques et d'un soutien juridique
- Participer aux journées d'études, colloques et formations techniques nationales et régionales afin d'échanger sur les pratiques et de mieux appréhender les enjeux et perspectives d'évolution du secteur
- S'appuyer sur la mutualisation des compétences et l'entraide entre adhérents
- Peser sur les politiques publiques locales, partager les expériences et bénéficier d'une solidarité locale au sein des CNAPE régionales



## ÊTRE REPRÉSENTÉ AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET EUROPÉEN

- Auprès des collectivités et instances locales (conseils régionaux et départementaux, métropoles, DIRPJJ, ARS, etc.)
- Auprès des pouvoirs publics et institutions nationales (parlementaires, ministères, HCFEA, HCTS, CNPE, etc.)
- Auprès des instances européennes *via* l'appartenance à des réseaux associatifs européens



## ÊTRE PARTIE PRENANTE DES RÉFLEXIONS QUI CONCERNENT LA PROTECTION DE L'ENFANT



## ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS L'ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE



## ÊTRE REPRÉSENTÉ AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET EUROPÉEN

## CNAPE

118 rue du Château des Rentiers 75013 Paris

Tél. : 01 45 83 50 60 - E-mail : [contact@cnape.fr](mailto:contact@cnape.fr)

[www.cnape.fr](http://www.cnape.fr)     

© Caroline Hernandez / unsplash.fr